

PRIX DIDIER GENGOUL - CHAMPIONNAT DES ANTILLES

6ème(P/ 3399), Classe 3 — 21/05/2023 15h25, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LEGER (2,3)

10.000 (5.000, 2.000, 1.500, 1.000, 500)

ARRIVEE OFFICIELLE: 10 Engagés. 2 Forfaits. 8 Partants Définitifs.

Temps du 1er : 1.39.38 (Redk : 1. 2.11)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, nés et élevés en Caraïbes. **Poids : 3 ans, 54 ¹/₂ k. ; 4 ans et au-dessus, 60 k.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Gabriel BON par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. Le jockey Gabriel BON étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre REANNA par le jockey Franck TORRALBA. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wesley CAVE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 sollicitations). La pouliche ADEL SUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain Prim.	Prim. Suppl.	Prim. elev.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	--------	-------	------------	--------------	-------------	---------------	--------	----------

1	<u>ADEL SUN</u> <u>F.PS. 4 A.</u>	Par: ASANGA et 03 RONDELLE (MACISTE)	(Corde:07)		PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	WESLEY CAVE	59 kg (58,5kg)	5.000 2.585 986	NNN	D. PENELOPE,MME M. PENELOPE
2	<u>KAKAUDOU</u> <u>RISK F.PS.</u> <u>4 A.</u>	Par: BANYAN 02 TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	1/4 (Corde:08)		HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	MATTHIAS LAURON	59 kg (58,5kg)	2.000 1.034 394	NNL	H. JEAN LOUIS
3	<u>YEDDER</u> <u>H.PS. 3 A.</u>	Par: ECLAIR DU 05 FADA et DIONAEA (PANIS)	3.L (Corde:06)		DIDIER FRANCISQUE	MME L. DUPELIN LALUNG	REMI CAMPOS	55,5kg (54,5kg)	1.500 1.128 341	ONL	E. PETIT
4	<u>TI</u> <u>MANZELLE</u> <u>RISK F.PS.</u> <u>3 A.</u>	Par: BANYAN 07 TREE et ONLY YOU (COUNTRY REEL)	2.L (Corde:03)		HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	STEPHANE LADJADJ	54,5kg (53 kg)	1.000 752 227	NNL	H. JEAN LOUIS
5	<u>BEL TI</u> <u>BOUG</u> <u>H.PS. 4 A.</u>	Par: ECLAIR DU 01 FADA et CHATAWA (GENTLEWAVE)	3/4 (Corde:04)		MME LUANA DUPELIN LALUNG	MME L. DUPELIN LALUNG	JEREMY MOISAN	60,5kg (60 kg)	500 258 98	NNN	SUC. S. BOURGEOIS, M. DUPELIN
6	<u>LADY</u> <u>MADININA</u> <u>F.PS. 3 A.</u>	Par: BROOX et 06 MADISON LOVE (QUESTNEYEV)	4.5 (Corde:01)		JACQUES-OLIVIER IVALDI	JO. IVALDI	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	52 kg (53 kg)		NNL	JO. IVALDI
7	<u>ALITA F.PS.</u> <u>3 A.</u>	Par: ECLAIR DU 08 FADA et AL NABAA (ANABAA)	1/4 (Corde:05)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/S.JOUSSELIN	S. JOUSSELIN	ANTHONY BERNARD	53,5kg (53 kg)		NBL	O. NEMORIN

8

REANNA
H.P.S. 3 A.

04

Par: REPLY et
ANNA
VICTORIA
(ROYAL SOLO)

16L
(Corde:02)



DIDIER FRANCISQUE

D. FRANCK 55 kg
FRANCISQUE TORRALBA (54,5kg)

ANN

S.A.R.L.
VETEQUIN